

BUREAU DU CONSEIL DE FONDATION

Communiqué du Bureau relatif aux séances des 25 juin, 22 août et 15 septembre 2008

Depuis le dernier Conseil de Fondation du 16 juin 2008, le Bureau s'est réuni à trois reprises, et a traité des points suivants :

Situation financière et budget 2008

Le Bureau a pris connaissance de la réponse négative du Conseil d'Etat au sujet de la demande d'aide complémentaire auprès du FEC. Il a été informé des travaux de la commission des finances concernant les mesures d'économies et a pris position à ce sujet.

En attendant l'accord formel du Conseil de Fondation et compte tenu de la situation financière très préoccupante de la FASE, le Bureau a décidé de mettre immédiatement en œuvre ces mesures qui ont fait l'objet d'un courrier aux comités et aux équipes d'animation en date du 22 août.

Conscient de la difficulté d'organiser les ouvertures lors des vacances d'automne sans recourir aux heures de travail complémentaires et prenant acte de la demande du DIP d'assurer la prise en charge d'enfants dans les centres aérés, les centres ont été avisés dès le 8 septembre de la volonté du Bureau de maintenir l'octroi des heures d'encadrement nécessaires.

Parallèlement et du fait que les économies préconisées par la Commission des finances n'étaient pas réalisables dans leur ensemble, le service administratif a été prié de proposer une réduction de 5 à 10% sur chaque poste vacant à repourvoir. En majorité, les membres du Bureau ont estimé que cette mesure était le seul moyen susceptible de générer des économies en 2008. Le Bureau s'est entendu sur le fait que cette diminution de taux d'activité devait être appliquée à toute nouvelle demande et qu'elle pourrait être revue à la lueur des travaux de la commission ad hoc Allocation-Ressources.

Le point 4 de notre ordre du jour portera sur ces propositions d'économies.

D'autre part, les membres du Bureau ont reçu copie du courrier que les syndicats ont remis au Secrétaire général le 15 septembre dernier, lors d'une manifestation organisée devant les bureaux de la Fondation. Dans ce courrier, les organisations représentatives du personnel ont exprimé leur désaccord quant aux mesures d'économies appliquées par le Bureau.

Une rencontre à ce sujet entre les délégués syndicaux et le Président de la FASE ainsi que le Secrétaire général, a été organisée le 22 septembre lors de laquelle nous nous sommes engagés à poursuivre la concertation concernant les effets des mesures d'économie sur la CCT. Une seconde séance a d'ores et déjà été fixée au 15 octobre.

Le Bureau a une nouvelle fois mesuré toute la difficulté d'assurer un même niveau d'information entre l'ensemble des partenaires jusqu'au terrain. Certains membres de comité ou moniteurs se permettent parfois de critiquer la FASE avec véhémence, sans avoir la moindre idée du fonctionnement de l'institution, de ses contraintes et des nécessaires orientations à prendre.

Les membres du Bureau ont souhaité qu'une information circonstanciée sur la situation budgétaire de la FASE soit mise au point et qu'elle puisse être diffusée largement auprès des collaborateurs et partenaires. Mandaté à cet effet, le Secrétaire général a élaboré un document de présentation qui vous est remis ce soir.

Réflexion entre les partenaires sur le fonctionnement et les orientations de la FASE

La communication interne est bien au cœur de nos préoccupations et le Bureau souhaite que cette question soit discutée lors du forum qui réunira les partenaires, le 15 novembre prochain. Dans ce contexte, afin de faire le point à ce sujet et de prendre la température, des rencontres seront organisées avec des groupes représentatifs de l'ensemble des collaborateurs. Autour du Président, les membres du Bureau seront conviés à ces rencontres qui se dérouleront en octobre.

La collaboration du Professeur Peter Knoepfel, spécialiste en analyse des politiques publiques, a été sollicitée pour la préparation et l'animation de ce forum.

Ce projet sera traité ce soir au point 6 de l'ordre du jour.



Premier bilan sur le Séminaire de formation 2008

Sur 211 animateurs convoqués, 168 ont participé au séminaire de formation sur la méthodologie de projet dont les sessions se sont déroulées en mai et juin dernier.

Les membres du Bureau ont considéré qu'il serait opportun dorénavant d'impliquer les commissions permanentes concernées dans le choix des thèmes de séminaires et le contenu de la formation pour une plus grande adéquation avec les travaux menés par les partenaires au sein de ces commissions.

Etat des lieux concernant l'application des tarifs des centres aérés

Selon les questionnaires remplis par les Centres, la plupart d'entre eux appliquent les tarifs centres aérés votés par le Conseil de Fondation. Seuls quatre lieux d'animation, sis en Ville de Genève, proposent des barèmes différents.

La Commission action-centre évaluera ce fonctionnement et, cas échéant, fera des propositions au Conseil.

Suivi du contrat de prestations et plan financier 2009-2011

Nous avons été informés sur l'avancement du plan financier pluriannuel ainsi que sur l'exposé des motifs, préparé par le Conseil d'Etat, qui accompagnera le projet de loi de financement. Dans le courant du mois d'août, cet argumentaire a fait l'objet d'une proposition de la FASE pour un complément destiné à préciser que si les moyens financiers mis à disposition ne correspondaient pas à ceux énoncés pour les objectifs spécifiques, la Fondation serait amenée à réduire certaines de ses prestations.

Le Bureau a également pris acte que le Conseil d'Etat n'octroiera à la Fondation que Fr. 385'000.-- de plus que la subvention 2008 pour les années de référence du plan financier 2009-2011, supplément correspondant aux coûts estimés pour les prestations d'assistance éducative personnelle.

Le Conseil d'Etat n'est donc pas entré en matière sur le financement des autres objectifs spécifiques (Fr. 275'000.-- pour l'insertion des jeunes en rupture et de Fr. 75'000.-- pour les actions complémentaires liées au REP) qui devra être assuré par l'enveloppe globale allouée à la FASE.

De ce fait, le plan financier annexé au contrat de prestation a été complété par une remarque de la FASE signalant que « le résultat des années 2009 à 2011 devra être compensé par de nouvelles ressources et / ou par des réductions de dépenses qui se traduiront inévitablement par des suppressions de prestations. ».

Une version actualisée du plan financier vous est remise ce soir et nous en discuterons au point 5 de l'ordre du jour.

Mise en œuvre du dispositif d'assistance personnelle

Faisant suite à la demande du DIP, l'unité d'assistance éducative personnelle sera opérationnelle dès le début du mois d'octobre.

Les trois collaborateurs qui seront en charge des mandats d'assistance personnelle ont été engagés au titre d'éducateurs sociaux et la supervision d'équipe sera assurée par M. Vincent Dêlicado.

Les tâches administratives liées à cette nouvelle unité ainsi qu'au secteur TSHM, désormais installés au 2^{ème} étage, seront assurées par l'une des collaboratrices en qualité de secrétaire sociale.

A signaler également que le secteur régions-TSHM a été complété et que l'équipe comprend actuellement Angelo Torti déjà en fonction, Vincent Dêlicado en provenance d'Infor jeunes, et Guy Musy qui était animateur à la maison de quartier de Plainpalais.

Signature du Protocole de collaboration FASE-Police-Délégation à la jeunesse

Le Protocole a été signé par les parties concernées le 1er juillet dans le cadre d'une conférence de presse organisée par la Chancellerie, en présence notamment du Conseiller d'Etat Laurent Moutinot, de Mme Bonfanti et de M. Tornare.

Suite à l'adoption du protocole par le Conseil de Fondation du 28 avril, le Président et le Vice-Président ont signé ce document.

Actuellement la liste des répondants est en cours d'élaboration ainsi qu'une synthèse des consignes utilisables rapidement et simplement dans l'ensemble des lieux d'animation.



Permanence téléphonique pour signaler les incidents

Conformément aux engagements pris vis-à-vis des collaborateurs, le Secrétariat général a mis en service d'une ligne téléphonique « permanence incident » qui est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 par l'ensemble des animateurs et animatrices.

Le Secrétaire général ou les responsables désignés pourront ainsi être contactés à tout moment par les collaborateurs concernés avec qui ils examineront les faits et effectueront une pesée des intérêts en jeu afin de respecter le principe de proportionnalité quant aux mesures à prendre.

Plan cantonal de promotion de la santé et prévention

La FASE a été sollicitée pour prendre part au plan cantonal de promotion de la santé et prévention dont les trois principaux axes sont :

- Promouvoir une alimentation saine et une activité physique régulière
- Retarder l'âge de la première consommation d'alcool
- Mettre en œuvre la démarche Alliance contre la dépression

La FASE a déjà fait part de son intérêt à collaborer dans le cadre de ce plan, notamment au niveau des deux premiers axes qui correspondent bien aux problématiques rencontrées sur le terrain.

Sur le volet de la consommation d'alcool, la FASE est d'ores et déjà en liaison avec la Fondation Radix, mandatée par l'Office fédéral de la santé publique, qui propose aux communes un programme d'intervention ciblant les jeunes de moins de 14 ans.

D'autre part, les collaborations qui existent déjà avec la FEGPA et Carrefour Prévention au niveau de certaines actions de terrain, seront formalisées également au plan institutionnel.

Sur la question de l'alimentation, un projet de sensibilisation parents-enfants se réalisera au début du mois d'octobre grâce à une collaboration établie entre la Direction générale de la santé et le Jardin d'aventure de Plan-les-Ouates.

Solidarité emploi

Au vu de l'intérêt du dispositif mis en place concernant les emplois de solidarité, un contrat global avec le service cantonal compétent sera soumis au Bureau. Celui-ci verra dans quelle mesure la FASE pourrait s'associer à la démarche afin d'en faire bénéficier les centres.

Evaluation de fonction des ludothécaires et responsables de ludothèque

Le Bureau a pris acte de l'évaluation effectuée par le SEF qui a attribué la classe 8 aux ludothécaires (au lieu de 6 actuellement) et la classe 10 (au lieu de 13) aux responsables de ludothèques.

A l'instar de la Ville de Genève, le Bureau a accepté d'appliquer ces nouvelles classes dès le 1^{er} septembre 2008 à tous les moniteurs et animateurs en poste au sein des ludothèques de la Ville, mais également de soutenir un éventuel recours des responsables de ludothèque pour autant que leur formation soit ES ou HES.

Demande de la commission paritaire concernant les procédures d'engagement

Le Bureau a été informé des sollicitations de la commission paritaire demandant notamment que la possibilité de recourir contre une décision de non-engagement pour vice de procédure telle que prévue par la CCT, soit mentionnée dans les courriers adressés aux intéressés.

La commission paritaire a également appelé à une clarification au niveau des candidatures proposées par le SAFASE aux Centres et plus particulièrement lorsqu'il existe des candidatures dites « prioritaires ».

Considérant ces demandes légitimes, le Bureau a invité le SAFASE à procéder aux clarifications nécessaires.